

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)

11e séance
tenue le
jeudi 7 novembre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SÉANCE

Président : M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/51/SR.11
28 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)
(A/51/21, 372 et 406)

1. M. BORGES (Cuba) déclare que l'ONU ne saurait sous-estimer l'importance de la cinquième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, qui s'est tenue en septembre 1996; sa Déclaration finale (A/51/372) devrait servir de base pour formuler le texte de la résolution que devrait adopter l'Assemblée générale. Cependant, la délégation cubaine, consciente que d'autres délégations ne souhaitent pas rouvrir le débat sur cette question, espère qu'à sa prochaine session, le Comité de l'information étudiera de façon plus approfondie le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

2. La délégation cubaine appuie les observations faites par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77. Les avancées constantes de la technologie et leurs coûts élevés entravent l'accès des pays en développement à l'information, elles élargissent l'écart qui sépare les pays en développement des pays développés dans le domaine de l'information et elles accroissent l'assujettissement des pays en développement vis-à-vis de l'étranger. Tout cela contribue à déformer l'image des pays en développement, ce qui est préjudiciable à leurs intérêts. L'ONU devrait rechercher des mécanismes pour encourager la coopération en matière d'information et de communications entre pays en développement et pays développés, et contribuer à supprimer les déséquilibres.

3. Certes, le Département de l'information a fait un bon travail, mais il doit diffuser une information plus abondante au sujet de la décolonisation, car on compte encore 17 territoires sur la liste des territoires non autonomes. Une information inadéquate est diffusée au sujet de la question de Palestine, tandis que la plupart des dispositions de la résolution 50/84 C de l'Assemblée générale n'ont pas été mises en oeuvre, bien que des ressources soient disponibles. Les centres d'information des Nations Unies doivent être renforcés; il est manifeste que leur intégration à d'autres bureaux des Nations Unies ne leur a pas été favorable.

4. On ne saurait accepter que la supériorité technologique des pays développés amène à imposer aux pays en développement, en matière d'information, des politiques qui ne sont nullement en rapport avec les intérêts de ces derniers. On continue de diffuser une information subjective et déformée sur les réalités propres aux pays en développement; l'ONU doit jouer un rôle plus actif dans la lutte contre cette forme de colonialisme. Cette situation est encore plus dangereuse lorsque les déséquilibres en matière d'information s'accompagnent de politiques agressives qui violent l'indépendance et la souveraineté nationales; Cuba continue d'être attaquée par des émissions de radio et de télévision organisées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au mépris flagrant des normes élémentaires de la coexistence entre les États et des principes du droit international et en dépit des condamnations réitérées prononcées par les organismes et les instances spécialisées. Le Gouvernement cubain réaffirme son droit de répondre par les moyens dont il dispose à ces émissions illégales.

/...

5. M. SAMADI (République islamique d'Iran) déclare que la disparité entre pays en développement et pays développés en matière d'infrastructure de communication est telle que les pays en développement sont essentiellement dans l'impossibilité de diffuser des informations et de communiquer leurs points de vue, alors que les médias qui dominent le monde ne respectent pas les valeurs culturelles et morales de ces pays. La délégation iranienne appuie l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information, plus juste et plus équilibré, et elle estime qu'il faut élaborer un code de conduite pour réglementer la circulation de l'information, en particulier en ce qui concerne la radiodiffusion satellitaire et Internet, ainsi que pour éliminer la violence et l'immoralité du cyberspace. L'ONU devrait jouer un rôle actif à cet égard.

6. La délégation iranienne constate avec plaisir les efforts qu'accomplit le Département de l'information, notamment la reformulation et l'expansion de la page d'accueil de l'ONU sur le World Wide Web, mais elle estime que le Département doit continuer à diffuser l'information par les voies traditionnelles et sous forme imprimée car ces moyens restent les principales sources d'information pour la plupart des pays en développement.

7. La délégation iranienne est également préoccupée par le peu d'attention que le Département de l'information consacre à la décolonisation; la page d'accueil de l'ONU ne fournit aucune information de fond sur la décolonisation. Aucune mesure d'austérité budgétaire ne saurait justifier que l'on ait cessé de publier des communiqués de presse consacrés aux réunions du Comité spécial sur la décolonisation, et cette publication devrait reprendre.

8. S'agissant de la proposition tendant à procéder à une évaluation du fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui figure au paragraphe 19 du projet de résolution B (document A/51/21), la délégation iranienne estime que le processus de sélection du consultant doit être ouvert et transparent et qu'il doit donner aux pays en développement la chance d'être représentés.

9. M. NDIAYE (Gabon) déclare que le Gabon a créé depuis quelques années un Conseil national de la communication, organisme indépendant chargé de veiller au respect de la déontologie de l'information et des principes démocratiques pour une presse libre, indépendante et pluraliste. Des stations de radio et des chaînes de télévision fonctionnent librement sur tout le territoire gabonais.

10. La délégation gabonaise estime que les méthodes de travail du Département de l'information peuvent s'améliorer. S'agissant de la couverture des réunions, on constate un déséquilibre entre l'utilisation du français et de l'anglais. L'Afrique est très mal représentée aux postes des échelons intermédiaires et supérieurs et les francophones sont rares. La télévision des Nations Unies conçoit certaines émissions en français, mais les tables rondes se déroulent en anglais alors que certaines personnalités francophones souhaiteraient y participer.

11. Étant donné que les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle important dans la diffusion de l'information, le Gabon réitère la demande d'un centre d'information à Libreville. Sa création répondrait aux attentes de nombreux élèves, étudiants et organisations non gouvernementales, et notamment des organismes gouvernementaux. Les centres d'information autonomes se sont

révélés excellents, étant donné que leur vocation est différente de celle du PNUD.

12. Le moment est venu de doter les services de l'ONU qui s'occupent de la presse écrite, de la radio et de la télévision de moyens permettant d'utiliser les techniques modernes pour assurer leur compétitivité, et surtout de techniques rapides de transmission; les États Membres devraient pouvoir soit diffuser dans leurs territoires respectifs des émissions émanant du Département de l'information à New York, soit créer un canal qui ne diffuserait que les informations des Nations Unies, animées par des journalistes locaux. Les Nations Unies seraient ainsi à même de jouer efficacement leur rôle dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales en contribuant directement à la diplomatie préventive telle qu'énoncée dans l'« Agenda pour la paix ». Il faut mettre à la disposition du Département de l'information tous les moyens financiers nécessaires pour qu'il puisse mener à bien sa mission.

13. La délégation gabonaise appuie l'idée consistant à mettre en place un code international de conduite pour la diffusion de l'information afin d'assurer que les préoccupations des pays en développement soient pleinement prises en compte.

14. M. GAMBARI (Nigéria) déclare que sa délégation s'associe pleinement aux propos de la représentante du Costa Rica, prononcés au nom du Groupe des 77. Elle félicite le Département de l'information d'avoir accompli sa tâche avec efficacité en dépit de la réduction des ressources disponibles. Sa délégation est cependant préoccupée que le Département ait cessé de publier des communiqués de presse concernant les travaux du Comité spécial sur la décolonisation alors qu'il reste 17 territoires non autonomes à l'ordre du jour.

15. L'adoption des technologies de pointe par le Département vient à point nommé; il faut cependant veiller à ne pas oublier certaines clientèles cibles qui ne sont pas en mesure de profiter de ces services. Une grande majorité de la population du « village mondial » risque d'être encore plus marginalisée faute d'accès à l'innovation technique. La plupart des pays en développement manquent des ressources et des capacités nécessaires pour se procurer l'information, ce qui limite leurs possibilités de projeter les événements rapidement et efficacement dans leur société, indépendamment de l'image qu'en donnent les médias tendancieux à l'oeuvre dans les pays industrialisés.

16. Il est préoccupant de constater que les principaux objectifs du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication n'ont pas encore été atteints. Les déséquilibres se sont accentués car les technologies modernes de l'information sont hors de portée des pays en développement. Le Nigéria, qui a accueilli en septembre 1996 la cinquième Conférence des ministres des l'information des pays non alignés, suggère vivement qu'à sa prochaine session, le Comité de l'information tienne pleinement compte les résultats de la Conférence, lesquels figurent dans le document A/51/372.

17. Étant donné que les technologies de l'information sont parmi les instruments les plus utiles pour le développement politique, économique et social, elles doivent être mises en oeuvre de façon rationnelle et responsable. Le pouvoir de l'information étant un facteur de changement à la fois favorable et défavorable, il faut s'assurer que l'information est à tout moment exacte et

objective. Dans ce contexte, la publication d'Afrique : relance par le Département de l'information a largement contribué à faire connaître les besoins de l'Afrique et à faire progresser la situation, et elle pour beaucoup corrigé une image erronée de l'Afrique.

18. La délégation du Nigéria note avec plaisir que les centres d'information des Nations Unies fournissent aux pays en développement un accès aux nouvelles technologies de l'information et une formation pour le personnel. Cela devrait être étendu à tous les centres d'information dans les pays en développement, mais sans entraîner ni une réduction disproportionnée de la production de matériaux et supports classiques ni une modification des services traditionnellement prêtés par les centres. La délégation de M. Gambari se joint à celles qui ont rappelé que le processus d'intégrations des centres d'information des Nations Unies aux bureaux locaux de PNUD doit être mis en oeuvre avec circonspection et en étroite concertation avec le gouvernement du pays hôte.

19. M. DOUGLAS (États-Unis d'Amérique) estime que les nouvelles technologiques de l'information ouvrent des perspectives fascinantes. Sa délégation se félicite des efforts réalisés par le Département de l'information dans le but de tirer parti des vastes ressources d'Internet avec la création de la page d'accueil de l'ONU, qui a ouvert à l'Organisation les portes du cyberspace. Mais il faut respecter les priorités afin de maintenir ou d'accroître les ressources là où elles ont le plus d'effet et les réduire ou les retrancher là où elles sont le moins utiles. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner le fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et des centres d'information des Nations Unies. Les systèmes classiques de bibliothéconomie sont dépassés car Internet permet d'accéder à l'information plus rapidement et avec une plus grande précision dans le monde entier. La délégation des États-Unis espère donc qu'un spécialiste indépendant analysera le fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et présentera des recommandations visant à tirer partie des technologies les plus récentes en matière d'information. À terme, cela permettra à la Bibliothèque d'épargner de précieuses ressources financières et de mieux desservir sa clientèle.

20. Le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies doit être examiné à la lumière d'un certain nombre de changements – nouvelles technologies de l'information, existence de bibliothèques dépositaires des Nations Unies, éloignement par rapport au Siège. La réduction actuelle des ressources exige des choix difficiles quant à l'affectation des fonds. L'évaluation devrait se concentrer sur les centres d'information situés dans les pays industrialisés, car ceux qui se trouvent dans des pays en développement constituent toujours un maillon essentiel pour la diffusion de l'information.

21. La délégation des États-Unis partage les préoccupations du Département de l'information quant aux répercussions budgétaires des mandats énoncés en dehors du Comité de l'information, et elle appuie la demande formulée au paragraphe 29 du projet de résolution B visant à identifier toutes les dépenses qui découlent de tels mandats.

22. M. ADAM (Israël) déclare qu'Israël est conscient de l'importance de la libre circulation de l'information et de l'utilisation des sources d'information

pour contribuer au développement de tous les pays dans le monde entier. Chaque pays doit trouver le juste milieu entre la libre utilisation de l'information et les situations dans lesquelles les droits de la personne risquent d'être compromis. La libre circulation de l'information n'est possible que dans une société et une atmosphère pluralistes et démocratiques. L'utilisation de l'information doit être exempte de motivation politique et elle doit rester indépendante de l'establishment, lequel a des motivations politiques manifestes. L'information ignore les frontières nationales et elle est un des éléments qui rends indispensables la paix et la coopération entre les pays.

23. Israël oeuvre pour le progrès et le développement des logiciels dans le domaine de l'éducation et des technologies de l'information. Des didacticiels particuliers ont été mis au point pour la formation de techniciens et d'ingénieurs. Dans le cadre de la coopération technique internationale, Israël aide les pays en développement à faire progresser leurs propres connaissances techniques dans divers domaines. Des instituts israéliens favorisent la réalisation d'études en commun avec des universités et centres de recherche du monde entier pour le progrès de la paix et du dialogue. Des sources d'information sont créées dans les domaines de l'économie, de l'industrie et de l'agriculture en vue de réaliser des projets communs à l'avantage du Moyen-Orient tout entier.

24. La délégation israélienne se félicite de l'initiative lancée par le Département de l'information en vue d'aider les Palestiniens et de contribuer à leurs avancées dans les domaines des médias et de l'information. Israël est prêt à participer à ces efforts. Israël appelle tous les États Membres à participer à ces programmes, dans l'espoir que la cause de la paix entre les pays progressera grâce à la coopération des centres de recherche et des organisations non gouvernementales. Israël appelle ses voisins arabes à délaissier leurs différends avec Israël et à promouvoir l'éducation et la coopération entre les peuples, en dehors de tout calcul politique.

25. M. BHANDARY (Népal) estime que l'information est un puissant outil pour le changement politique, social et économique, et qu'une presse libre, pluraliste et indépendante est un élément indispensable d'une société démocratique.

26. La délégation népalaise se félicite que le Département de l'information se livre activement à la collecte et à la diffusion d'informations précises au sujet de l'ONU. Elle appuie l'exercice actuel de réforme et de restructuration, qui devrait viser à renforcer les capacités du Département en matière d'information. Sa seule préoccupation est que le mandat du Département ne doit pas être altéré.

27. Les publications du Département, notamment les communiqués de presse, doivent être maintenues. Il faut se féliciter que le Département recoure plus largement aux médias électroniques, mais on ne doit pas abandonner les médias traditionnels. La radio des Nations Unies joue un rôle particulièrement important dans la mesure où elle permet de desservir les zones les plus isolées avec le plus de retentissement. Le Népal réitère sa demande tendant à faire inclure la langue népalaise. Parce qu'il fournit à l'ONU un important contingent militaire, le Népal estime que les émissions de radio des Nations Unies, surtout celles qui concernent les opérations de maintien de la

paix, aiderait la population locale à mieux comprendre l'Organisation et ses missions de paix dans le monde entier.

28. L'ONU a récemment été la cible de critiques concernant son rôle en matière de maintien de la paix; les médias ont mis l'accent sur ses échecs plutôt que sur ses succès. Il est important qu'elle diffuse des informations exactes afin de mobiliser l'appui tant de la population locale dans les zones où sont menées les opérations de maintien de la paix que des habitants des pays qui envoient des troupes. La création d'un groupe de travail interdépartemental sur l'information pour les opérations de maintien de la paix et les autres missions de terrain constitue un important point de départ. La diffusion de Setting the Record Straight (Pour mettre les choses au point) est un autre moyen de fournir une information exacte. Le représentant du Népal estime que le Département devrait inclure dans une prochaine édition de Blue Helmets (Casques bleus) un hommage aux soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie à l'accomplissement de leur mission.

29. La coopération visant à atténuer les disparités entre pays industrialisés et pays en développement en matière de communications et d'information n'a pas été aussi étendue que ne le demande la résolution 50/31 A de l'Assemblée générale. La coopération Sud-Sud est importante à cet égard. La diffusion d'informations exactes et objectives est nécessaire au renforcement de la compréhension internationale.

30. M. CASSAR (Malte) déclare que l'information est à la base de la croissance et du développement des collectivités. Les débats sur le thème de l'information constituent un aspect essentiel des travaux de l'ONU, notamment en raison de la rapidité des progrès techniques réalisés dans ce domaine. Dans le contexte de l'ONU, l'information doit viser un double but : diffuser l'image et les idéaux de l'Organisation et être attentive aux préoccupations exprimées dans le monde quant à la façon dont l'ONU s'acquitte de son mandat. Ces derniers temps, les travaux de l'Organisation souffrent de la façon dont l'opinion publique perçoit l'action de l'ONU et du Département de l'information.

31. Le représentant de Malte félicite le Département pour la façon dont il répond, sous l'impulsion du Sous-Secrétaire général, au nombre croissant de demandes d'informations qu'il reçoit au sujet des activités de l'Organisation.

32. Le Département joue un rôle essentiel dans le domaine des opérations de maintien de la paix; la circulation de l'information à destination et en provenance des zones de conflits détermine souvent l'aptitude de la collectivité internationale à réagir. Trop souvent, l'industrie médiatique tend par nature à mettre en lumière les événements les plus tragiques. Le Département a un rôle important à jouer en vue de redresser ce déséquilibre.

33. Les centres d'information des Nations Unies restent importants. Leurs programmes de vulgarisation favorisent une prise de conscience, tandis que le renforcement des relations avec les médias locaux contribue à consolider les liens entre l'ONU et la société civile. Le recours récent à Internet est un exemple d'extension de la couverture par des moyens novateurs.

34. Le Département fonctionne dans un climat d'austérité budgétaire. Les nouvelles compressions suscitent des préoccupations légitime quant aux capacités du Département d'accomplir son mandat. Il lui sera impossible d'exprimer adéquatement la volonté politique des États Membres si la qualité et la porté du service diminuent.

35. La délégation maltaise félicite le Département pour son programme de formation de journalistes palestiniens. Faisant cependant observer que la portée du mandat découlant de la résolution 50/84 C a été réduite dans de nombreux cas, elle exhorte le Département à appliquer la résolution dans son intégralité. Le recours accru aux technologies électroniques modernes peut améliorer les rendements dans la production des publications pertinentes. Il est essentiel de se concentrer sur les nouvelles voies pour assurer le succès du processus de paix; les études élaborées par les participants aux activités parrainées par l'ONU au sujet de la Palestine constituent une matière première sous-exploitée.

36. Les nouvelles technologies de l'information doivent certes être adoptées dans les travaux du Département, mais sans abandonner pour autant les méthodes classiques, surtout dans les pays en développement.

37. Mme DURRANT (Jamaïque), prenant la parole au nom des 13 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont aussi Membres de l'Organisation des Nations Unies, déclare que les innovations technologiques sont surtout concentrées dans les pays industrialisés mais sont souvent hors de portée de nombreux pays en développement. Cette disparité est dommageable aux progrès du développement. Certains pays font encore face à des niveaux alarmants d'analphabétisme et d'ignorance, alors que d'autres cherchent à assurer un accès universel aux technologies de pointe en matière d'information.

38. Le premier défi consiste à exploiter les technologies disponibles afin d'améliorer l'humanité. L'alphabétisme et le désir d'accéder à l'information ne feront que favoriser un plus grand déploiement des technologies nouvelles. Plus nombreux seront les usagers de l'autoroute de l'information, plus la société tout entière en profitera. Il est essentiel d'appuyer les efforts que réalisent les institutions des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue de lancer des programmes visant à améliorer l'accès à l'information et aux technologies de l'information, surtout dans les pays en développement.

39. L'ONU doit montrer la voie de l'utilisation des réseaux de communication élaborés et faire la démonstration de leur répercussions mondiales.

40. Il faut se féliciter des progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne l'interconnexion des éléments constitutifs du système des Nations Unies. De plus, une vaste gamme de publications sont désormais disponibles simultanément sur disque optique. Il faut encourager le Département à poursuivre l'étude des technologies nouvelles en vue d'accélérer le processus de diffusion et de réduire le volume d'informations fournies sur support papier.

41. Les délégations des pays de la CARICOM prennent acte de la collaboration qui s'est instaurée entre l'ONU et le secteur privé afin de mettre à l'épreuve

les technologies nouvelles en vue de renforcer les opérations de l'Organisation. Il y a lieu d'encourager la collaboration avec les leaders de l'industrie dans les pays développés et dans les pays en développement afin d'améliorer le rendement coût/efficacité des activités de l'Organisation.

42. Le Département devrait poursuivre son programme de publications visant à sensibiliser l'opinion publique au rôle et aux fonctions de l'Organisation. Il est encourageant d'observer l'accent qui est porté sur la rationalisation des services en recourant plus largement aux technologies de pointe et à la production de publications en commun avec d'autres institutions.

43. Les délégations des pays de la CARICOM se félicitent de l'initiative qui vise à renforcer la distribution commerciale des publications; toutefois, les stratégies commerciales ne doivent pas avoir pour effet de réduire l'accès à des informations essentielles en provenance du système des Nations Unies.

44. De la même manière, l'évaluation du fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui devrait être réalisé par une équipe représentative d'experts de pays industrialisés et de pays en développement, ne devrait pas compromettre le rôle de la Bibliothèque en tant qu'indispensable centre d'information.

45. Il faut résoudre la crise qui affecte la façon dont les travaux de l'ONU sont perçus. Une réforme et un renouveau sont certes nécessaires, mais l'Organisation a un rôle indispensable à jouer sur la scène mondiale. Le Département doit donc continuer d'accomplir son mandat consistant à mieux faire connaître les travaux et les buts de l'ONU. Il faut s'efforcer d'exploiter toutes les possibilités nouvelles qui s'offrent dans le domaine de la radiodiffusion, d'utiliser la distribution par câble et par satellite pour desservir de nouvelles clientèles, et le Département devrait chercher à faire diffuser plus largement les émissions des Nations Unies par les voies existantes. L'Organisation doit chercher à captiver l'attention et l'imagination de la population de toutes les sociétés, dans tous les milieux, en rendant son message plus intéressant.

46. Les délégations des pays de la CARICOM recommandent l'adoption d'une démarche plus dynamique face aux images négatives de l'ONU. Le rôle et la mission de l'Organisation doivent être clairement définis aux yeux de tous les publics intéressés. L'ONU doit assimiler les critiques constructives, mais elle doit aussi repousser avec forces les attaques non fondées. L'Organisation doit gagner le respect et l'appui de l'opinion mondiale sur la foi de ses travaux et de son palmarès.

47. Il faut appuyer les centres d'information car l'ONU est un organisme mondial. Les délégations des pays de la CARICOM recommandent que le Département de l'information étudie les moyens de créer des mécanismes d'information dans les bureaux du PNUD afin de promouvoir une plus grande connaissance de l'Organisation dans les régions telles que les Caraïbes, où un seul centre doit desservir des territoires qui sont parfois distants de plus de 3 000 kilomètres les uns des autres, et ces délégations offrent leur collaboration. Mme Durrant tient à mentionner en particulier le bulletin que ce centre consacre aux activités des institutions des Nations Unies dans les Caraïbes ainsi que ses autres publications nouvelles, et elle se félicite de l'oeuvre réalisée par le

groupe radiophonique pour les Caraïbes du Département de l'information, qui a sensibilisé l'opinion dans la région au rôle et aux travaux des Nations Unies.

48. Tous souhaitent voir progresser la diffusion de l'information et l'accès à l'information. Les nouvelles technologies de l'information doivent servir à résoudre les problèmes fondamentaux et à améliorer la qualité de vie de toute l'humanité et non pas seulement à promouvoir les intérêts des pays industrialisés.

49. Le PRÉSIDENT propose que la Commission adopte les projets de résolution A et B figurant au paragraphe 47 du document A/51/21.

50. Il en est ainsi décidé.

51. M. SANBAR (Sous-Secrétaire général à l'information) espère pouvoir s'entretenir de points précis avec chaque délégation mais souhaite faire à ce stade quelques observations d'ordre général.

52. S'agissant des centres d'information des Nations Unies, les préoccupations liées aux répercussions de l'intégration de leurs activités seront examinées dans le cadre de l'étude projetée. Quant à la Bibliothèque, l'étude sera réalisée avec la même transparence.

53. Le Sous-Secrétaire général assure aux délégations qu'en s'engageant sur l'autoroute de l'information, le Département ne négligera pas pour autant les moyens traditionnellement employés pour la diffusion de l'information. Le Département tiendra également compte des observations relatives à l'emploi de langues différentes.

54. En ce qui concerne la décolonisation, cette question fait l'objet de 370 documents actuellement accessibles en ligne.

55. Pour ce qui est des préoccupations exprimées par les délégations au sujet du programme pour la Palestine, le Département collabore étroitement avec les organes de l'Assemblée générale afin de garantir que la résolution soit mise en oeuvre de la façon la plus efficace et la plus économique, étant donné surtout que les fonds qui y sont affectés ont été réduits pour la période à venir.

56. M. Sanbar accueille avec plaisir toutes les observations positives faites par la Commission; celles-ci sont très importantes pour son personnel, qui constitue le plus important rouage du Département.

La séance est levée à 16 h 20.